

*Loi anti-inflation*

● (1610)

Rien ne montre que le gouvernement entende régler ces questions de ce genre par la loi anti-inflation. Rien ne montre qu'une commission d'appel aurait le pouvoir de tenir compte des arguments de ce genre. Donc, cette mesure donne peut-être une possibilité nouvelle de se dévouer, mais peut-on dire qu'elle ouvre une véritable voie d'appel? A quelles conditions l'appel est-il possible? Le bill parle de choses et d'autres, mais quant aux motifs de l'appel, on peut toujours chercher. Permettez-moi de donner un exemple. Si les travailleurs unis de l'automobile s'adressent à la commission d'appel parce qu'ils ne sont pas d'accord sur la limitation des objets de négociation, ils auront toujours la possibilité d'invoquer les rapports établis depuis longtemps entre eux-mêmes et les ouvriers américains de l'automobile, de même que l'accord canado-américain sur l'automobile qui devait instaurer à l'échelle continentale des conditions identiques. Mais est-ce que la commission d'appel va prendre en compte les arguments de ce genre? Est-ce qu'elle va tenir compte des rapports établis existant entre les travailleurs canadiens de l'automobile et leurs confrères américains pour leur accorder, s'il y a lieu, un règlement supérieur à ce que permettent les lignes directrices?

Rien ne permet de le croire, rien ne permet de dire même qu'elle aurait le pouvoir de tenir compte de pareils arguments. Donc, l'appel constitue un certain exutoire à la mauvaise humeur contre les erreurs de comptabilité ou les fautes de calcul commises dans une décision antérieure. Mais je ne vois pas bien quelle pourrait en être la portée réelle, surtout lorsqu'il s'agit d'attaquer ce qui est, en fait, un jugement politique plutôt qu'un raisonnement susceptible d'être discuté en termes économiques.

On veut que la modération, je le répète, s'applique avant tout aux salaires, plutôt qu'aux autres genres de revenus. Il y aurait lieu de jeter un coup d'œil sur ces autres genres de revenus pour voir en quoi le programme de modération peut bien les toucher. Nous savons que le gouvernement a exempté des contrôles le prix que les agriculteurs reçoivent pour les aliments. Il a probablement été forcé de le faire. Je ne pense pas qu'il soit possible de restreindre le prix que les agriculteurs obtiennent pour les aliments sans que cela n'ait des conséquences désastreuses sur les réserves futures d'aliments. Le gouvernement a indiqué qu'il n'a pas l'intention de contrôler les taux d'intérêt. Il est bien évident qu'il ne peut le faire et il devrait l'admettre. Cependant, les taux d'intérêt sont un élément important du coût de la vie et un facteur psychologique significatif dans une société que le gouvernement veut faire collaborer à un programme de restrictions.

Le programme aurait été accueilli bien plus favorablement si le gouvernement avait été honnête envers les Canadiens. Quand il a présenté le programme, il aurait dû admettre qu'aucune politique des revenus, quelle que soit la façon dont elle est conçue ou les intentions de ceux qui l'appliquent, ne peut faire autrement que créer une justice approximative, comme l'ancien chef du parti conservateur l'avait indiqué. C'est ce qui arrivera et ce sera le cas pendant assez longtemps.

[M. Saltsman.]

Si le gouvernement l'avait reconnu et avait laissé entendre ou déclaré qu'il prendrait des mesures pour rectifier la situation, le programme aurait peut-être été mieux accueilli. Le gouvernement essaie au lieu de nous convaincre qu'il a de fait une politique de revenus. Il lui arrive parfois d'être sincère et d'admettre que le programme comporte certains problèmes. De fait, c'est plus souvent M. Pepin que le gouvernement qui avoue qu'il y a des problèmes et qu'il faut modifier le programme. Cependant, le gouvernement ne reconnaît aucunement que ce sont les travailleurs qui doivent faire tous les sacrifices et que presque aucun autre groupe n'est obligé de faire la même chose.

Récemment, le gouvernement a fait beaucoup de cas du fait qu'il voulait contrôler ou bloquer les dividendes, comme si cela pouvait faire une différence. Si l'on bloque les dividendes en disant qu'on ne peut verser plus cette année que l'année dernière et que les bénéficiaires d'une société augmentent ou restent à un niveau qui justifierait un taux de dividendes plus élevé, à quoi cela sert-il en réalité? Tout ce qu'on fait c'est de capitaliser le revenu que les actionnaires auraient pu obtenir cette année. Au lieu de verser de l'argent au détenteur de dividendes dans l'année où l'on prétend avoir gelé ses dividendes, on lui a en fait permis d'ajouter à ses titres à cause des surplus de liquidités et de profits de la compagnie et fait augmenter la valeur de ces titres. L'actionnaire peut ne pas l'obtenir en argent sous forme de revenu de dividendes, mais il l'obtient sous forme de revalorisation de ses titres. En fait, aucun contrôle ne viendra empêcher le flux de l'encaisse de s'accroître. Il n'y a certes aucune restriction appréciable quant aux montants que l'actionnaire a pu gagner ou anticiper pour l'avenir.

J'ai signalé dans le cas des dividendes que si on ne se faisait pas payer cette année, il y aurait une majoration de la valeur des actions et le détenteur la touchera un jour ou l'autre. Toutefois, le salarié perd pour toujours le revenu qu'on lui refuse dans une année à cause de ce programme. Le salarié n'a aucune façon de capitaliser son salaire. Il le perd tout simplement. Ce n'est guère un partage juste des sacrifices entre le salarié, d'une part, et celui qui bénéficie d'une revalorisation ou d'un revenu de ses dividendes.

Si ce programme soulève du ressentiment, personne ne devrait s'en surprendre, surtout pas le gouvernement qui dit ne pas pouvoir comprendre l'opposition du mouvement syndical. Il cite comme exemple d'autres pays où, en fait, les syndicats collaborent. Ce que le gouvernement aime oublier dans le cas des autres pays, et je pense que c'est presque universel, c'est que le mouvement syndical collabore aux programmes de restriction avec les gouvernements parce que les deux parties ont réussi à s'entendre. Ce que les syndicats ne peuvent obtenir pour le travailleur à la table de négociation à cause des limites qui y sont imposées, ils peuvent l'obtenir par les voies politiques. C'est vrai en Suède où il y a beaucoup de collaboration. C'est vrai en Angleterre où il y a énormément de collaboration, quels qu'aient pu être les antécédents du mouvement syndical dans ce pays.